

HORAIRES SCOLAIRES

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Matin : de 8h50 à 12h05

Après midi : de 13h25 à 16h25

Dans le cadre du plan vigipirate, et pour la sécurité de vos enfants, le respect des horaires de fermeture des portails, soit 8h50 le matin et 13h25 le midi est indispensable.



ACCUEIL PERISCOLAIRE

HORAIRES

Matin : de 07h30 à 08h40

Après midi : de 16h35 à 19h00

L'accès aux deux garderies se fait uniquement par l'entrée principale, rue des Ecoles.



L'accueil périscolaire sera réparti en 3 groupes :

Le matin, tous les enfants sont accueillis dans la salle de garderie (bâtiment de gauche).

Le soir, la répartition se fait sur trois pôles :

- **Enfants des classes maternelles**

La garderie a lieu dans la salle de motricité jusqu'à 17h45.

De 17h45 à 19h, les petits rejoindront les plus grands dans la garderie.

- **Enfants des classes CP et CE1 (CE2, CM1 et CM2 qui ne souhaitent pas suivre l'étude surveillée)**

Garderie de 16h35 à 19h dans le local garderie (cour principale)

- **Enfants des classes de CE2, CM1 et CM2**

A partir du 10 septembre, l'étude surveillée accueillera les élèves du CE2 - CM1 - CM2. Ce temps d'étude est surveillé pour les enfants dont les parents le souhaitent. Horaires : 16h45 à 17h30 dans la salle de restauration. Après 17h30, les enfants qui resteront, rejoindront la garderie.

Le temps d'étude est un temps privilégié qui répond aux règles de l'école. Toute attitude ou non respect des règles sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive de ce temps de garderie. Cette étude surveillée ne se substitue pas, bien sûr, à la responsabilité des parents quant aux travaux et devoirs du soir de leurs enfants.

TARIFS 2019/2020

La tarification est de 0,73 € par quart d'heure, soit 2,92€ de l'heure.

Tout quart d'heure commencé est facturé.

Nous vous rappelons que la garderie ferme à **19h00 AU PLUS TARD**

Tout dépassement d'horaire sera facturé : **10 € par quart d'heure supplémentaire.**

Pour prévenir un retard éventuel le numéro de la garderie est le **02 40 54 97 34 ou 07 85 77 43 68**

RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les enfants en classe de maternelle, une serviette de table est fournie à l'enfant.

Pour les enfants de classe élémentaire, une serviette en papier est distribuée à chaque repas.

La fréquentation du restaurant scolaire implique l'acceptation des "règles de vie au restaurant scolaire".

Le prix de la cantine sera fonction de votre coefficient familial

Les inscriptions au repas se feront à partir de janvier 2020 sur le portail famille de la mairie de Haute Goulaine.

Les repas sont préparés à la cuisine centrale de Haute Goulaine et sont ensuite livrés en liaison chaude à l'école. Les menus sont disponibles sur le lien du site de l'école. Il y a 3 services :

11h50 : Cycle 1

12h05 : CM

12h35 : Cycle 2

CONTRIBUTION DES FAMILLES (tarifs 2019-2020)

L'O.G.E.C. (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) s'occupe des activités suivantes :

- entretien des locaux, du matériel scolaire et pédagogique ;
- gestion et organisation des services (restauration et accueil périscolaire) ;
- responsabilité du personnel de service (restauration, ménage, ASEM) et des charges de fonctionnement (chauffage, eau, électricité, etc.) ;
- construction et amélioration des locaux ;
- relations avec les organismes départementaux de l'enseignement.

Pour réaliser ces objectifs, l'O.G.E.C. dispose de deux sources de financement :

- La convention municipale,
- Les fonds propres provenant :
 - Des manifestations organisées par l'O.G.E.C.
 - Des contributions des familles.



Cette contribution qui vous est demandée nous est **INDISPENSABLE** pour les dépenses ne pouvant pas être couvertes par la convention municipale. Nous vous proposons une grille de contributions scolaires, qui a été établie au plus juste avec le souci de ne pas alourdir les charges supportées par les familles. Il s'agit de la rétribution **par enfant scolarisé dans l'établissement et par mois**. Cette grille est indicatrice, les familles souhaitant davantage participer peuvent le faire en indiquant une somme supérieure sur le talon réponse ci-dessous.

1 ENFANT inscrit dans l'école	2 ENFANTS inscrits dans l'école	3 ENFANTS & PLUS inscrits dans l'école
28,00 €	26,50 €	24,00 €

La facturation des projets pédagogiques est calculée en début d'année suivant les projets proposés par les enseignants.

Le paiement mensuel des contributions s'établit suivant le mode de paiement choisi (règlement par chèque ou prélèvement)